

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**14 AVRIL 2026 À 19 H 15**

***À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le PROJET de Règlement 1705 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.***

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

**PROJET de Règlement 1705 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux**

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **14 avril 2026**, à compter de **19 h 15**, dans la salle du conseil municipal au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'au cours de cette assemblée publique, la personne présidant l'assemblée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**OBJET**

***Ce projet de règlement a pour objet d'assujettir l'émission de certains permis de construction au paiement d'une contribution afin de financer l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant du développement du territoire. Il ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.***

**TERRITOIRE CONCERNÉ**

***Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.***

**CONSULTATION DU PROJET**

Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques situés à l'hôtel de ville, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, à Blainville aux heures régulières de bureau.

Donné à Blainville,  
ce 24 mars 2026.

**PATRICK ST-AMOUR, avocat**  
Greffier